



PUBLIC

Toute personne de 18 ans



PRÉ-REQUIS

Maîtrise de la langue française



DURÉE

1 jour - 07 heures
Test 1 jour - 7 heures



MODALITÉS

Présentiel



TYPE DE VALIDATION

Certificat de réalisation
Attestation de fin de formation nécessaire pour se présenter au passage du test CACES® R485
R485 cat 2. Code RS :5111-enregistrée le 02-03-2020
R485 cat 1 Code RS 5109-enregistrée le 02-03-2020
Certificateur : CNAM

» RÉSULTATS ATTENDUS

- Acquérir des connaissances et des compétences en vue d'obtenir la délivrance de l'autorisation de conduite par l'employeur

» OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

- Avoir les connaissances en matière de sécurité et de prévention concernant la conduite des transpalettes
- Avoir le savoir-faire pratique en matière de sécurité et de prévention concernant la conduite des transpalettes
- Porter un regard critique sur sa situation de travail du point de vue de l'applicabilité des principes de base et des améliorations éventuelles à apporter
- Proposer à l'encadrement toute idée d'amélioration en particulier lorsque celle-ci nécessite une étude plus approfondie

» MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- Exposés interactifs
- Exercices et mise en situation pour la partie pratique.
- Remise d'une documentation à la fin du stage



DATES ET LIEUX

Agen :
04/03 - 02/05 - 03/10 - 02/12

Marmande :
12/02 - 08/04 - 04/07 - 28/11

Villeneuve :
25/11

Périgueux :
01/02 - 06/06 - 14/10 - 02/12



TARIFS

200 € HT - 240 € TTC



INTERVENANT

Formateurs expérimentés



Lieux aménagés et modalités adaptées pour faciliter l'accès et l'usage aux personnes en situation de handicap.

PROGRAMME

THEORIE

- Aspects réglementaires
- Décrets, arrêtés ministériels et recommandations CNAM
- Les conditions requises pour utiliser un transpalette

- Sensibilisation à la sécurité
- Les accidents de transpalettes (statistiques, causes, prévention)
- Les responsabilités de l'utilisateur et de l'employeur
- Les organismes de prévention des risques

- Technologie des transpalettes
- Les différentes catégories et leurs usages courants, les différents organes, les consignes d'entretien, les dispositifs de sécurité

- La conduite du transpalette en sécurité
- Les vérifications à la prise et fin de poste
- La capacité du transpalette, plaque de charge
- La stabilité du transpalette
- La circulation, allées, vitesse, plan de circulation, consignes, interdictions
- Règles de stockage et déstockage, chargement, déchargement, ...
- Les produits dangereux
- L'arrêt en sécurité

PRATIQUE

- Vérification du transpalette
- Conduite du transpalette en situation de travail à vide, en charge, gerbage, dégerbage, passage étroit, charge encombrante, chargement de camion
- Vérification de fin de poste

EVALUATION DES CONNAISSANCES

- Contrôle des connaissances théoriques et pratiques
- Cette formation permet de se présenter aux épreuves du CACES® selon la R485 CNAM

TEST CACES® R485

» RÉSULTATS ATTENDUS

- Obtenir le CACES® R485 selon la CNAM

» OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

- Passage des épreuves théoriques et pratiques en vue d'obtenir le CACES®



DATES ET LIEUX

Agen : 05/03 – 03/05 – 04/10 – 03/12

Marmande : 13/02 – 09/04 – 05/07 – 29/11

Villeneuve : 26/11

Périgueux : 02/02 – 07/06 – 15/10 – 03/12



TARIFS

190 € HT – 228 € TTC



INTERVENANT

Formateurs expérimentés



Lieux aménagés et modalités adaptées pour faciliter l'accès et l'usage aux personnes en situation de handicap.

TEST CACES® R485

PRESENTATION

- Le CACES® est issu de recommandations de la CNAM.
- Sans être obligatoire, l'application de ces recommandations constitue un bon moyen pour le Chef d'Etablissement de se conformer aux obligations réglementaires en matière de contrôle de connaissances pour la conduite en sécurité de l'équipement de travail.
- Chaque candidat doit présenter une pièce d'identité qui sera vérifiée par le Testeur.
- La photo est obligatoire.

EVALUATION THEORIQUE

- Durée : 1 heure environ
- La réussite aux épreuves théoriques nécessite l'obtention d'une note moyenne minimale de 70/100 à l'ensemble du test et d'une note supérieure ou égale à la moyenne pour chacun des thèmes évalués

EVALUATION PRATIQUE

- EPI obligatoire : Équipements de Protection Individuelle (chaussures de sécurité, gants).
- ***Les candidats se présentant sans leurs EPI ne pourront pas participer aux épreuves pratiques***
- La réussite aux épreuves pratiques nécessite l'obtention d'une note minimale de 70/100 à l'ensemble du test et d'une note supérieure ou égale à la moyenne pour chacun des thèmes évalués et d'une note supérieure à 0 pour chacun des points d'évaluation du barème
- Chaque compétence sera évaluée et notée suivant un barème préétabli et certifié par l'AFNOR, organisme certificateur

FIN DES EPREUVES

- Les résultats seront communiqués aux candidats en fin de journée. Si le candidat est admis, il se verra remettre une attestation provisoire de CACES®. L'attestation CACES® sera transmise ultérieurement soit à l'entreprise, soit à l'institutionnel, soit au candidat indépendant.
- Sur demande et en présence du testeur, tout candidat pourra consulter ses résultats aux épreuves

VALIDITE

- 5 ans